

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/251 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A L'EQUIPEMENT DU CENTRE D'ART POLYPHONIQUE A SARTENE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie
M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIT ABSENTE : Mme

BIZZARI-GHERARDI Pascale.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 03/52 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 relative au projet de restructuration de l'ancien hôpital de Sartène en vue d'y implanter un Centre d'Art Polyphonique,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'Equipement du Centre d'Art Polyphonique de Sartène :

S'agissant du mobilier de bureau et d'hébergement :

- avec l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG pour un montant de **57 470,64 € TTC** (lot N° 1),
- avec l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG pour un montant de **65 701,01 € TTC** (lot N° 2),
- avec l'entreprise IPC (Informatique Professionnelle Corse) pour un montant de **24 926,43 € TTC** (lot N° 4).



S'agissant du matériel audiovisuel, accessoires et instruments de musique :

- avec l'entreprise France PIANOS pour un montant de 40 909 € TTC (lot N° 4),
- avec l'entreprise ATACC INTERNATIONAL pour un montant de 5 587,71 TTC (lot N° 6).

ARTICLE 2 :

Cette opération est imputable au chapitre 903 - Programme 47161 - compte 21848 sur les numéros d'opérations : - 471670002 et 471680001.

ARTICLE 3 :

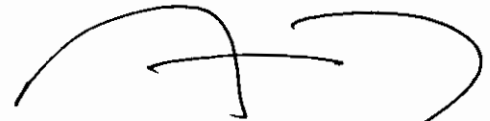
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2008

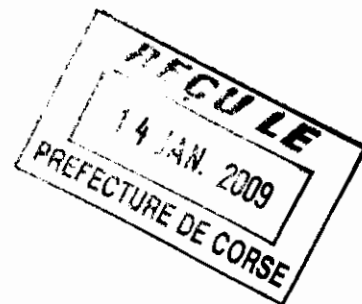
Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Objet : **Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique**

- affaire N° 08S0031 - Mobilier de bureau et d'hébergement

Lot n° 1 : Mobilier et accessoires de bureau, accueil, réunion

Lot n° 2 : Mobilier et accessoires d'hébergement

Lot n° 4 : Matériels informatiques

- affaire N° 08S0054 - Matériel audiovisuel, accessoires et instruments de musique

Lot n° 4 : Pianos et équipement instrumental

Lot n° 6 : Vidéo-projecteurs

La Collectivité Territoriale de Corse a réalisé, dans la caserne Monteynard - ancien hôpital de Sartène - mise à disposition par la Commune, les travaux d'aménagement du Centre d'Art Polyphonique, en voie d'achèvement.

Il convient de procéder à l'équipement du Centre, aussi bien au niveau du mobilier et des accessoires de bureau et d'hébergement que du matériel audiovisuel et pédagogique.

L'estimation de la valeur totale des fournitures constituant une unité fonctionnelle et pouvant être considérées comme homogènes dépassant le seuil de 206 000 € HT fixé par l'article 26 du Code des marchés publics, la procédure d'appel d'offres ouvert européen a été utilisée (articles 33, 57 à 59 du CMP).

Deux consultations ont été lancées, la première pour l'équipement en mobilier de bureau et d'hébergement, la seconde pour le matériel audiovisuel, les accessoires et instruments de musique.

I - Equipement du Centre d'Art Polyphonique: mobilier de bureau et d'hébergement

Le dossier de consultation des entreprises comprenait 4 lots :

- Lot n° 1 : Mobilier et accessoires de bureau, accueil et réunion
- Lot n° 2 : Mobilier et accessoires d'hébergement
- Lot n° 3 : Mobilier de cafeteria
- Lot n° 4 : Matériels informatiques

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 3 mars 2008 aux publications (BOAMP, JOUE, Corse Matin) ; la date et l'heure limites de remise des propositions étaient fixés au 14 avril 2008, 16 h.

Deux plis ont été remis :

- 1 - Buromag SAS Corse Aménagement, RN 193 lieu dit Cavone, 20090 Ajaccio (lots 1 et 2)
- 2 - IPC (Informatique professionnelle Corse), Parc du Belvédère, 20000 Ajaccio (lot 4)

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 mai 2008 a retenu les candidatures ci-dessus, a examiné la teneur des offres et demandé aux services de procéder à l'analyse des offres pour les lots 1, 2 et 4.

Compte tenu de l'absence d'offres concernant le lot N° 3, la commission a autorisé le service à consulter 3 prestataires sans publicité et sans mise en concurrence, compte tenu du montant de l'estimation du lot et conformément à l'article 35.II.3^{ème} du CMP.

Lors de sa réunion du 18 juin 2008, la commission d'appel d'offres a décidé :

- s'agissant du lot N° 4, pour lequel la soumission présentée est inférieure à l'estimation de l'Administration tout en répondant à toutes les spécifications du CCTP, d'attribuer le lot au soumissionnaire pour un montant HT de 20 841,50 € (soit 24 926,43 € TTC).

- s'agissant des lots 1 et 2, de refuser de les attribuer compte tenu que tous les matériels ne répondent pas aux normes stipulées par le CCTP et que les garanties présentées sont inférieures aux prescriptions du CCTP, et de relancer une procédure négociée ouverte, en application de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 juillet 2008 aux publications (BOAMP, JOUE, Corse Matin) ; la date et l'heure limites de remise des propositions étaient fixées au 15 septembre 2008, 16 h.

Deux plis ont été remis :

- 1 - BCI - Route du Stiletto, la Rocade, 20167 Mezzavia (lot n° 2)
- 2 - SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG, RN 193 - Lieu-dit Cavone, 20090 Ajaccio (lots n° 1 et 2).

L'ouverture des plis a été effectuée le mardi 19 septembre à 14 h. à la Direction de l'Action Culturelle.

S'agissant du lot N° 1, la commission a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG pour un montant HT de 48 052,37 €, soit 57 470,64 € TTC. Cette offre obtient la note globale de 18,80 / 20, correspond en tous points au cahier des charges et satisfait aux critères pré-établis.

S'agissant du lot N° 2, la commission a classé les offres comme suit :

- 1- BUROMAG
- 2- BCI

et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG pour un montant HT de 54 933,85 €, soit 65 701,01 € TTC. Cette offre obtient la note de 18,65 / 20, satisfait au cahier des charges et aux critères de choix préétablis.

S'agissant du lot N° 3, la commission prend acte de la proposition du service technique de recourir à l'UGAP afin de satisfaire au besoin exprimé mais non satisfait malgré les mises en concurrence répétées.

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer les marchés relatif à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique (Mobilier de bureau et d'hébergement) avec :

Pour le lot N° 1 : l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG

Pour le lot N° 2 : l'entreprise SAS CORS'AMENAGEMENT BUROMAG

Pour le lot N° 4 : l'entreprise IPC (Informatique professionnelle Corse)

I - Equipement du Centre d'Art Polyphonique : matériel audiovisuel, accessoires et instruments de musique

Le dossier de consultation des entreprises comprenait 6 lots :

- Lot n° 1 : Accessoires de musique
- Lot n° 2 : Matériel de sonorisation et d'enregistrement
- Lot n° 3 : Orgues
- Lot n° 4 : Pianos et équipement instrumental
- Lot n° 5 : Rideau
- Lot n° 6 : Vidéo-projecteurs

(Les lots 3 et 4 donneront lieu à des marchés à bons de commande avec les minima et maxima suivants: Lot 2 : minimum 1 - maximum 2. Lot 4 : minimum 1 - maximum 4).

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 20 mai 2008 aux publications (BOAMP, JO, JOUE, Corse Matin) ; la date et l'heure limites de remise des propositions étaient fixées au 1^{er} juillet 2008, 16 h.

Sept (7) plis ont été remis sous forme matérialisée :

1. Scotto Musique - 178/180 rue de Rome, 13006 Marseille (lots 3 et 4)
2. Bracq Timothée - Öschweg 17. D- 88447 Warthausen (lot 1)
3. France Pianos - 18, Rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence (lot 4)
4. Société Arpèges - 123, rue Lamarck - 75018 Paris (lot)
5. Azur Scénic - Z.I. Le Fongeri - 265 Route de la Baronne - 06640 Saint Jeannet (lot 5)
6. ATACC International - Immeuble les 3 D, Parc Berthault - BP 835 - 20192 Ajaccio Cedex 4 (lots 2 et 6)
7. Musica Pianos - 8, Bd Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio (lot 4)

Conformément à l'article 58 du CMP, l'ouverture des premières enveloppes a été effectuée le vendredi 4 juillet 2008 à 10 h : Les sept entreprises

ont fourni les justificatifs demandés au RC et disposent de qualifications, références et moyens satisfaisants.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 septembre 2008 a retenu les candidatures ci-dessus, à l'exception de la candidature de Musica Pianos - écartée car non-conforme au formalisme du Règlement de Consultation - examiné la teneur des offres et demandé aux services de procéder à l'analyse des offres pour l'ensemble des lots.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, la commission a décidé :

- S'agissant du lot N° 1, de déclarer le lot infructueux et de demander aux services techniques de mener une négociation avec les deux candidats ayant présenté une offre pour ce lot,
- S'agissant des lots N° 2, 3 et 5, de déclarer ces lots infructueux et de relancer ce marché sous forme d'un marché négocié ouvert,
- S'agissant du lot N° 4, d'attribuer le marché à l'entreprise France Pianos pour un montant de 34 205,00 € HT (soit 40 909 € TTC). Cette offre a obtenu une note globale de 19,35 / 20, correspond au cahier des charges et satisfait aux critères de choix préétablis.
- S'agissant du lot N° 6, d'attribuer le marché à l'entreprise ATACC International pour un montant de 4 672,00 € HT (soit 5 587,71 € TTC). Cette offre obtient une note globale de 18,6 / 20, elle correspond au cahier des charges et satisfait aux critères de choix préétablis.

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer les marchés relatif à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique (Matériel audiovisuel, accessoires et instruments de musique) avec :

Pour le lot N° 4 : l'entreprise France Pianos

Pour le lot N° 6 : l'entreprise ATACC International.

Cette opération est imputable au chapitre 903 - Programme 47161 - compte 21848 sur les numéros d'opérations : - 471670002 et 471680001

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.